

Date de convocation

15/01/2019

Date d'affichage

15/01/2019

Nbre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mmes PENDRIGH, BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, Mme BLANCHET, Mrs LAN, LEMERCIER, DESRUES, M. MARTINAIS et Mme TROPÉE.

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Fixation du nombre d'adjoints

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Vu la délibération n°31/2014 du conseil municipal de Laignelet en date du 29/03/2014 fixant à quatre le nombre d'adjoints ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint et de conseiller municipal au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit se prononcer sur le nombre d'adjoints au sein de la municipalité, Monsieur le Maire propose de diminuer le nombre d'adjoints de 4 à 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de FIXER à 3 le nombre d'adjoints

Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Vu la délibération n°35/2014 du conseil municipal de Laignelet en date du 09/04/2014 fixant le nombre et désignant les membres du conseil d'administration du CCAS ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint, de conseiller municipal et de membre au sein du CCAS au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit procéder de nouveau à la désignation des membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le Maire propose de maintenir : Mme Madeleine BARBELETTE, Mrs Henri CHERBONNEL et Christian LAN et d'ajouter M. Gérard TIZON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER comme membres élus : Mme Madeleine BARBELETTE, Mrs Gérard TIZON, Henri CHERBONNEL et Christian LAN

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Chapelle Janson : désignation des délégués

Vu la délibération n°37/2014 du conseil municipal de Laignelet en date du 09/04/2014 portant désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Chapelle Janson ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint et de conseiller municipal au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote pour l'élection de deux délégués pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Chapelle Janson.

Il est proposé de maintenir : M. Gérard TIZON et de nommer M. Henri CHERBONNEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER Mrs Gérard TIZON et Henri CHERBONNEL

SCOT : désignation des délégués

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint, de conseiller municipal et de membre au sien du CCAS au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit procéder de nouveau à la désignation des délégués au sein du SCOT.

Il est proposé de maintenir : M. le Maire titulaire et nommer M. Christian LAN, suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER :
 - Titulaire : M. André PHILIPOT, Maire
 - Suppléant : M. Gérard TIZON, 3^{ème} Adjoint au Maire

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM de Fougères) : désignation des délégués

Vu la délibération n°22/2017 du conseil municipal de Laignelet en date du 07/02/2017 désignant les délégués au sien du SMICTOM ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint et de conseiller municipal au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit procéder de nouveau à la désignation des délégués pour le SMICTOM.

Il est proposé de maintenir Monsieur le Maire titulaire et de nommer M. Gérard TIZON, suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER :
 - Titulaire : M. André PHILIPOT, Maire
 - Suppléant : M. Gérard TIZON, 3^{ème} Adjoint au Maire

Syndicat de Voirie du canton de Fougères Nord Élargi : désignation des délégués

Vu la délibération n°39/2014 du conseil municipal de Laignelet en date du 09/04/2014 désignant les délégués au sein du SVFNE ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint et de conseiller municipal au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit procéder de nouveau à la désignation des délégués au sein du SVFNE.

Il est proposé de maintenir Monsieur le Maire et M. Gérard TIZON titulaires et de nommer M. Henri CHERBONNEL, suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER :
 - Titulaires : M. André PHILIPOT, Maire et M. Gérard TIZON, 3^{ème} Adjoint au Maire
 - Suppléant : M. Henri CHERBONNEL

Fougères Agglomération : désignation des représentants

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint, de conseiller municipal et de membre au sien du CCAS au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit procéder de nouveau à la désignation de ses représentants au sein de Fougères Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER :
 - 1 - Commission "Mobilités et infrastructures" : M. André PHILIPOT
 - 2 - Commission "Equilibre territorial et contractualisation" : Mme Colette PENDRIGH
 - 3 - Commission "Environnement" : M. André PHILIPOT
 - 4 - Commission "Services aux familles et cohésion urbaine" : Mme Colette PENDRIGH
 - 5 - Commission "Attractivité économique et emploi" : M. André PHILIPOT
 - 6 - Commission "Finances et formations supérieures" : M. André PHILIPOT
 - 7 - Commission "Aménagement et commande publique" : M. Gérard TIZON
 - 8 - Commission "Habitat" : Mme Colette PENDRIGH
 - 9 - Commission "Equipements et politique culturelle" : Mme Colette PENDRIGH
 - 10 - Commission "Urbanisme et territoire numérique" : M. André PHILIPOT
 - 11 - Commission "Tourisme et patrimoine" : Mme Madeleine BARBELETTE
 - 12 - Commission "Ressources humaines, dialogue social et administration générale" : Mme Madeleine BARBELETTE
 - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : Mme BARBELETTE Madeleine

Société d'Agriculture de Fougères Nord : désignation des délégués

Vu la délibération n°44/2014 du conseil municipal de Laignelet en date du 09/04/2014 désignant les délégués au sein de la Société d'Agriculture de Fougères Nord ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint, de conseiller municipal et de membre au sien du CCAS au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit procéder de nouveau à la désignation des délégués au sein de la Société d'Agriculture de Fougères Nord.

Il est proposé de maintenir Monsieur Gérard TIZON et de nommer M. Nicolas MARTINAIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER M. Gérard TIZON, 3^{ème} Adjoint au Maire, et M. Nicolas MARTINAIS.

Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : désignation d'une déléguée à la protection des données

Vu la délibération n°40/2018 du conseil municipal de Laignelet en date du 12/06/2018 portant sur la démarche de conformité au Règlement Général de Protection des Données ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint et de conseiller municipal au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Le conseil municipal doit procéder de nouveau à la désignation du délégué à la protection des données.

Il est proposé de nommer Mme Madeleine BARBELETTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉSIGNER Mme Madeleine BARBELETTE.

Commissions communales

Vu la délibération n°34/2014 du conseil municipal de Laignelet en date du 09/04/2014 portant sur la désignation des représentants des commissions communales ;

Vu la démission de M. Gilles SCHAFER de son poste d'adjoint et de conseiller municipal au 13/12/2018 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet de Rennes au 21/12/2019;

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à la réorganisation des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER les propositions suivantes :

1 – Urbanisme

Responsable : M. André PHILIPOT, Maire

Membres de la commission : Mme Colette PENDRIGH, Mrs Gérard TIZON, Henri CHERBONNEL, Christian LAN, Patrice LEMERCIER et Mme Marie-Annick BLANCHET

2 – Éducation – Jeunesse – Communication – Vie associative

Éducation (affaires scolaires, restauration scolaire), jeunesse (Conseil Municipal des Jeunes, ALSH, OCAS), communication, affaires culturelles et européennes, associations

Responsable : Mme Colette PENDRIGH, 1^{ère} Adjointe au Maire

Membres de la commission : Mrs Patrice LEMERCIER et Nicolas MARTINAIS

S'ajoute pour :

- L'éducation : Mmes Laëtitia TROPÉE Céline DESRUES
- La communication : Mrs Henri HERBONNEL et Christian LAN
- La jeunesse : Mrs Henri CHERBONNEL, Christian LAN et Mme Céline DESRUES
- Les associations : Mrs Henri CHERBONNEL et Christian LAN

3 – Economie - Social

Finances, affaires économiques, personnel, illuminations de Noël

Responsable : Madeleine BARBELETTE

Membres de la commission : Mme Colette PENDRIGH, Mrs Henri CHERBONNEL, Christian LAN et Patrice LEMERCIER

4 – Voirie - Réseaux

Voirie en agglomération et en campagne, affaires agricoles, réseaux (EU, EP, EDF, téléphonie, numérique, gaz...), assainissement autonome, cimetière (entretien – travaux)

Responsable : Gérard TIZON

Membres de la commission : Mrs Henri CHERBONNEL et Christian LAN

5 – Environnement

Travaux neufs, bâtiment, aménagements des espaces publics, maisons fleuries

Responsable : M. Henri CHERBONNEL

Membres de la commission : Mrs Gérard TIZON, Christian LAN, Mme Marie-Annick BLANCHET et M. Patrice LEMERCIER

6 – Cadre de vie

Sécurité des biens et des personnes, Plan Communal de Sauvegarde, cérémonies, correspondant défense

Responsable : M. Christian LAN

Membres de la commission : Mrs Gérard TIZON, Henri CHERBONNEL, Mme Marie-Annick BLANCHET, Mrs. Patrice LEMERCIER et Nicolas MARTINAIS

7 – Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Après vote à l'unanimité, sont désignés :

Représentant légal : Mr André PHILIPOT, Maire.

Élection des trois membres titulaires par le Conseil Municipal :

- Mme Colette PENDRIGH
- Henri CHERBONNEL
- Christian LAN

Élection des trois membres suppléants par le Conseil Municipal :

- Patrice LEMERCIER
- Madeleine BARBELETTE
- Gérard TIZON

Sera convoqué à chaque réunion d'ouverture de plis :

- Le maître d'œuvre

Fixation des indemnités des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 ;

Vu la délibération n°30/2018 du conseil municipal de Laignelet en date du 04/04/2018 réaffirmant les indemnités des élus ;

Vu la délibération n°01/2019 du conseil municipal de Laignelet en date du 24/01/2019 fixant à trois le nombre d'adjoints ;

Considérant que l'article L, 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que la commune compte 1 187 habitants ;

Il est précisé que les élus proposent de ne pas percevoir les indemnités maximales applicables pour la strate de 1 000 à 3 499 habitants,

Il est proposé de réaffirmer les indemnités de M. Maire et des trois adjoints et de déterminer les indemnités de deux conseillers municipaux délégués nommés par arrêté municipal du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de DÉCIDER qu'à compter du 24/01/2019 le montant de :
 - L'indemnité de fonction du Maire est fixé à 37,00 % de l'indice brut terminal au lieu de 43 % de l'indice brut terminal ;
 - L'indemnité de fonction de la 1^{ère} Adjointe est fixé à 12,50 % de l'indice brut terminal au lieu de 16,50 % de l'indice brut terminal ;
 - L'indemnité de fonction de la 2^{ème} Adjointe est fixé à 11,50 % de l'indice brut terminal au lieu de 16,50 % de l'indice brut terminal ;
 - L'indemnité de fonction du 3^{ème} Adjoint est fixé à 11,50 % de l'indice brut terminal au lieu de 16,50 % de l'indice brut terminal ;
 - L'indemnité de fonction de 1^{er} Conseiller Municipal Délégué est fixé à 6,25 % de l'indice brut terminal ;
 - L'indemnité de fonction du 2^{ème} Conseiller Municipal Délégué est fixé à 6,25 % de l'indice brut terminal ;
- de VALIDER le tableau d'indemnité de fonction des élus comme suit :

| FONCTION | Prénom Nom | Indemnité allouée |
|---|----------------------|-----------------------------------|
| Maire | André PHILIPOT | 37,00 % de l'indice brut terminal |
| 1 ^{ère} Adjointe | Colette PENDRIGH | 12,50 % de l'indice brut terminal |
| 2 ^{ème} Adjointe | Madeleine BARBELETTE | 11,50 % de l'indice brut terminal |
| 3 ^{ème} Adjoint | Gérard TIZON | 11,50 % de l'indice brut terminal |
| 1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué | Henri CHERBONNEL | 6,25 % de l'indice brut terminal |
| 2 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué | Christian LAN | 6,25 % de l'indice brut terminal |

ZA La Massonnais : validation de l'avenant n°1 de la convention temporaire de coopération et de gestion de la zone économique d'activités entre Fougères Agglomération et la commune de Laignelet

Monsieur le Maire fait lecture aux élus l'avenant n°1 de la convention temporaire de coopération et de gestion.

Il rappelle que la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 rend compétente les communautés de communes et d'agglomération en matière de zones d'activités économique (ZAE) à compter du 1^{er} janvier 2017.

La gestion des zones incombe donc à Fougères Agglomération.

Dans l'attente de l'évaluation finale et des délibérations concordantes relatives aux conditions financières et patrimoniales de transfert, une convention temporaire de coopération et de gestion a été signée entre Fougères Agglomération et la commune de Laignelet pour la ZAE de la Massonnais.

A titre transitoire, cette convention permet pour Fougères Agglomération de confier à la commune la capacité de pouvoir gérer et céder des terrains sur la zone.

Sa durée d'application s'est achevée le 31 décembre 2018.

Considérant que les modalités de transfert ne sont pas arrêtées à date pour la ZAE de la Massonnais, il est proposé de prolonger la convention par avenant.

L'avenant porte sur :

- la poursuite par la commune de l'exécution des missions de vente de terrains dans les conditions antérieures au 1^{er} janvier 2017 validées par la commune, ainsi que les opérations de gestion et d'entretien de la ZAE
- Durée : du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la décision finale de transfert prise par délibérations concordantes. La convention sera résiliée avant cette échéance si les procédures de transfert sont abouties
- Les dépenses liées à l'exercice des missions sont à la charge de la commune. Un document financier récapitulatif l'ensemble des recettes et des dépenses engagées sera transmis à Fougères Agglomération pour permettre de finaliser le transfert.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5215-27 ;

Vu la délibération n°2017.207 de Fougères Agglomération, relative au transfert des ZAE ;

Vu la délibération n°2018.120 de Fougères Agglomération, relative à la convention temporaire de coopération et de gestion de la ZAE de la Massonnais à Laignelet ;

Vu la délibération n°45/2018 de la commune de Laignelet du 11 juillet 2018, relative à la convention temporaire de coopération et de gestion de la ZAE de la Massonnais ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 de la convention temporaire de coopération et de gestion de la zone économique d'activités entre Fougères Agglomération et la commune de Laignelet
- d'APPROUVER la poursuite par la commune de Laignelet des ventes de terrains aux conditions antérieures au 1^{er} janvier 2017 validées par la commune, notamment concernant le prix de vente, soit 20 €/m²
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention

Fougères Agglomération : approbation de la modification statutaire

Monsieur le Maire fait lecture aux élus des modifications statutaires proposées avec effet au 1^{er} janvier 2019 pour tenir compte principalement de l'extension de la compétence lecture publique sur l'ensemble des communes membres et présente la délibération n°2018.206 de Fougères Agglomération du 26 novembre 2018, relative à la modification statutaire.

Il détaille les différentes modifications nécessaires :

- **Lecture publique :** depuis la création de Fougères Agglomération, un large consensus s'est fait jour pour une extension de la compétence lecture publique à l'ensemble du territoire en vue de créer un réseau communautaire à 27 bibliothèques-médiathèques.
Conformément aux principes de spécialité et de neutralité budgétaire des transferts d'équipements et de moyens découleront de l'extension de cette compétence.
- **Habitat.** A la demande de l'ANAH, il convient de préciser la rédaction de l'article inscrit aux compétences obligatoires concernant la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aides financières en secteur diffus.
- **Suppression des interventions en « TAP ».** Fougères Agglomération n'intervenant plus dans les temps d'activités périscolaires, il est proposé de supprimer cette mention du corps des compétences facultatives.
- **Fourrière animale.** La rédaction statutaire doit être complétée pour intégrer à la gestion de la fourrière animale le ramassage des animaux errants effectivement déjà couvert par DSP mise en place.
- **Articles obsolètes concernant les conditions initiales budgétaires juridiques et d'organisation administrative de la fusion.** Par courrier du 30 mars 2018, M. le Préfet nous demande d'actualiser et/ou de supprimer certains articles préalables à l'énoncé des compétences. Il convient donc de supprimer les articles 6 à 12 devenus obsolètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ÉMETTRE un avis favorable sur la modification statutaire de Fougères Agglomération décrite ci-dessus

| |
|---|
| Résidence La Source : validation de l'avenant n°1 de l'entreprise SOTRAV lot n°1 Terrassement – Voirie – Assainissement EP et EU |
|---|

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de la résidence La Source des travaux supplémentaires sont nécessaires pour réaliser une grille devant une habitation afin d'améliorer le captage des eaux de pluie.

Il indique que l'entreprise SOTRAV présente un devis pour la création de la grille supplémentaire, la fourniture et pose de tuyaux et divers travaux de raccordement pour un montant de 1 015,00 € HT.

Le montant initial du marché passe de 125 670,00 € HT à 126 685,00 € HT après l'avenant n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER ces travaux supplémentaires portant sur la création d'une grille dans le cadre du lot n°1 Terrassement – Voirie – Assainissement EP et EU, pour une plus-value d'un montant de 1 015,00 € HT
- de VALIDER le nouveau montant de ce marché qui est de 126 685,00 € HT
- d'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- de DÉCIDER d'imputer cette dépense à l'article 605 « Achat de matériel, équipement et travaux » sur le budget de la résidence La Source

Poste de la Pichonnais : validation du devis de modernisation de la pompe de relèvement

Monsieur le Maire informe les élus des problèmes rencontrés sur le poste de relèvement de la Pichonnais début janvier 2019.

Il précise que la pompe n°1 dysfonctionne et qu'il convient de la moderniser.

Il présente le devis de modernisation de l'entreprise Rossignol Bobinage qui s'élève à 3 256,76 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de RETENIR le devis de l'entreprise Rossignol Bobinage s'élevant à 3 256,76 € TTC pour la modernisation de la pompe
- d'IMPUTER cette dépense en investissement à l'article 2156 « Matériel spécifique d'exploitation » opération 15 « Poste de refoulement de La Pichonnais » sur le budget assainissement

Budget ZA La Massonnais: décision modificative n°1

Madame Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, propose de modifier les crédits budgétaires au BP 2018 en section de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante compte-tenu des opérations d'écritures de stock pour la ZA La Massonnais :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|----------------|---|----------------|
| Article 023 Virement à la section d'investissement + 103 770,98 € | | Article 7133 (042) Variation des en-cours de production de biens + 103 770,98 € | |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
| Article 3351 (040) Terrains | + 103 770,98 € | Article 021 Virement de la section de fonctionnement | + 103 770,98 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER la proposition
- de MODIFIER l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus

Budget résidence La Source : décision modificative n°1

Madame Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, propose de modifier les crédits budgétaires au BP 2018 en section de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante compte-tenu des opérations d'écritures de stock pour la résidence La Source :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|--|---------------|--|---------------|
| Article 023 Virement à la section d'investissement + 44 752,31 € | | Article 7133 (042) Variation des en-cours de production de biens + 44 752,31 € | |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
| Article 3351 (040) Terrains | + 44 752,31 € | Article 021 Virement de la section de fonctionnement | + 44 752,31 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER la proposition
- de MODIFIER l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus

DIVERS

- **Planning des réunions:** M. le Maire remet une proposition de planning de réunions de janvier 2019 à juillet 2019 à chaque élu

- **Résultat du recensement de la population :** M. le Maire présente les chiffres fournis par l'INSSE.
 - ▶ Populations légales au 1^{er} janvier 2016 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019
 - ▶ Population municipale : 1 161
 - ▶ Dont :
 - ▶ Ménages : 1 093
 - ▶ Communautés : 68
 - ▶ Population comptée à part : 26
 - ▶ Population totale : 1 187

 - ▶ Population recensée en 2018 :
 - ▶ Population municipale : 1 166
 - ▶ Dont :
 - ▶ Ménages : 1 099
 - ▶ Communautés : 67

- **Elections européennes :** M. le Maire sollicite les élus pour donner rapidement leurs disponibilités au service administratif pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019

- **Contrat d'objectifs « Laignelet 2030 » :** M. le Maire présente les différents scénarios du 23 janvier 2019 proposés par Mme RAULT, cabinet TECAM, et M. HAMELOT, architecte, concernant le devenir des bâtiments communaux et l'étude des mobilités. Chaque site est repris un par un, les remarques formulées confirment celles émises lors de la réunion de travail du 23 janvier 2019.
Monsieur le Maire invite les élus à la prochaine réunion fixée le jeudi 14 mars 2019 à 18 h 30 en mairie.

La séance est close à 22 h 30.